

Appel à candidature Directeur de l'UFR Mathématiques de l'Université Clermont Auvergne

Le poste du Directeur de l'UFR Mathématiques de l'Université Clermont Auvergne sera vacant à compter du 03 juin 2026.

Le Conseil de l'UFR procédera le **01/07/2026** à l'élection du nouveau Directeur parmi les candidatures déclarées. Ce dernier entrera en fonction à la date du conseil.

CONDITIONS DE CETTE ÉLECTION

Conformément à l'article L.713-3 4ème alinéa du code de l'éducation et aux statuts de l'UFR Mathématiques, article 4 :

- Le Directeur de l'UFR Mathématiques est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois ;
- Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs, en fonction dans l'UFR et participant aux enseignements, qui auront déposé leur candidature ;
- Le Directeur de l'UFR Mathématiques est élu par l'ensemble du Conseil de l'UFR, à la majorité absolue des membres composant le conseil lors des deux premiers tours de scrutin, à la majorité simple des membres présents ou représentés au troisième.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures et les professions de foi éventuelles doivent être adressés ou déposés auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) :

- o Soit par voie électronique à daji@uca.fr ;
- o Soit au format papier 49, bd François Mitterrand – Clermont-Ferrand ;
au plus tard le 25/06/2026 à midi.

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.

Clermont-Ferrand, le 03/06/2026,

Le Président

Mathias BERNARD
